



Procédure pour PERMIS de VOYAGE

Inscrire votre équipe à un tournoi (utiliser le lien avec PTS-TOURNOI)

Vous devez vous assurer qu'il n'y a pas de conflit d'horaire avec un match de ligue autrement le permis sera refusé.

- Tournoi dans la Région du Lac-St-Louis = Pas besoin de permis de voyage
- Tournoi au Québec à l'extérieur du LSL = Besoin d'un permis de voyage = **40\$ (Amende de 20\$ à rajouter si moins de 72 heures)**
- Tournoi à l'extérieur du Québec = Besoin d'un permis de voyage de la Région et de la Soccer Québec, **90.00\$** (doit être fait 1 mois avant le tournoi pour ne pas avoir l'**amende de 20\$ par semaine de retard**)

Étapes à suivre pour obtenir votre permis de voyage, une fois que vous avez été acceptés à un tournoi à l'extérieur de notre région :

1. Remplir la demande de permis de voyage :
formulaire-demande-permis-voyage.pdf (soccerquebec.org)
2. Vous devez fournir en même temps **la liste** de joueurs réguliers, réservistes ou invités ainsi que le personnel technique et administratif qui y participeront, c'est obligatoire pour l'obtention du permis de voyage.
3. Scanner la demande de permis de voyage et **envoyer par courriel à** : Isabelle Arpin, isabelleortho@gmail.com **L'approbation de l'entraîneur** devra faire partie du courriel. Isabelle s'assurera de l'approbation du directeur technique.
4. **Déposer l'originale au bureau, dans le** pigeonnier d'Isabelle Arpin (ou sous la porte si le bureau est fermé) :
 - Dans une enveloppe (non-scellée) à l'attention d'*Isabelle Arpin*
 - Accompagné du chèque (payable à CS MRO) de **\$40** ou argent comptant.
 - Aviser Isabelle lorsque le tout aura été déposé au bureau.
5. Une fois approuvé par la Région, Isabelle vous retournera par courriel, le permis et la liste autorisés par la Région. Vous n'aurez qu'à l'imprimer au besoin ou faire suivre au tournoi concerné. **À noter que le permis devra être payé pour le recevoir.**
6. IMPORTANT : Si votre **inscription au tournoi devait être annulée**, il faut retourner le scan du permis de voyage à faire annuler par courriel à *Marcelle Lavoie* (marcelle.lavoie@csmro.ca). La Région émet alors un crédit et le Club peut vous rembourser.